

SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN

PROCES-VERBAL CONSEIL SYNDICAL 18 DÉCEMBRE 2024

Le Comité syndical s'est réuni en séance publique, Salle Chardonnay à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre à onze heures.

Nombre de Conseillers en exercice : 18 titulaires

Nombre de présents : 15

Nombre d'exprimés : 17

Etaient présents :

Délégués du Département : Daniel POMERET, Béatrice BERTHOUX, Michel THIEN (titulaires), Sylvie EPINAT, Daniel JULLIEN, Christian VIVIER MERLE (suppléants)

Délégués de la CCBPD : Jacques PARIOST, Jean-Luc LAFOND, Christian GALLET, Valérie DUGELAY (titulaires), Xavier FELIX (suppléant)

Délégués de la CAVBS : Edith LAFORET, Gaëtan LIEVRE, Thomas RAVIER (titulaires), Jean-Pierre DUMONTET (suppléant)

Absents Excusés :

Délégués du département : Martine PUBLIÉ (titulaire)

Délégués de la CCBPD : Marie-Pierre TEYSSIER (titulaire)

Délégué de la Métropole : Pascal DAVID (titulaire), Gilbert-Luc DEVINAZ (suppléant)

Pouvoirs :

Délégués de la CCBPD : Marie-Pierre TEYSSIER donne pouvoir à Jacques PARIOST

Jacques PARIOST est désigné Secrétaire de séance.

La majorité des membres en exercice assiste à la séance.

Le Président ouvre la séance en évoquant l'ordre du jour limité au bilan de la concertation.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du 26 Juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

II. PROJET PORTUAIRE – BILAN DE LA CONCERTATION

La concertation préalable, qui s'est déroulée du 1er juin 2024 au 30 juin 2024 inclus en mairie de ANSE, a porté uniquement sur le futur port fluvial en application des article R 103- 1 et L 103.-2 du code de l'urbanisme.

Ce dernier s'inscrivant dans un projet d'ensemble, les grands principes de la ZAC du Bordelan ont également été rappelés.

Le bilan de la concertation est présenté tel que joint en annexe.

Marjorie DUMONT, Cheffe de projet, Groupe SERL, présente le document joint en annexe en précisant que 194 avis ont été classés en 9 catégories, majoritairement négatifs.

Le Président précise que le port ne fait que 2-3 hectares au sein de la superficie totale du projet de 23 hectares. Il n'y a pas d'enjeu vis-à-vis de la ZAN, le projet étant déjà comptabilisé.

L'étude de marché du port sera mise à jour vu que celle menée initialement date de 2017.

Il est précisé que certains chiffres mis en avant par le Collectif Bordelan ne correspondent pas au montant réel, notamment quant au coût public de l'opération.

Un bilan carbone sera produit (non prévu initialement). Christian GALLET fait remarquer que les bateaux qui viendront au port sont déjà existants et qu'il s'agit davantage d'un transfert que d'un « appel d'air ».

Le Président précise que la création du port ne remettra pas en cause le plan d'eau du Colombier, l'activité estivale sera préservée et verra son attractivité renforcée par l'activité portuaire.

Marjorie DUMONT ajoute qu'il sera important de mettre en avant les plus-values de la renaturation déjà conduite sur plusieurs espaces, notamment le retour de certaines espèces (castor à titre d'exemple), etc.

Le Président précise qu'à la suite de la concertation préalable, certains chapitres de l'étude d'impact seront actualisés et complétés. La programmation dans son ensemble est confirmée, des adaptations au projet seront réalisées en fonction des compléments d'études.

III. QUESTIONS DIVERSES

Marjorie DUMONT précise que :

- L'identification d'une zone humide pour compensation du projet reste

à entériner :

- Une zone de 12ha (terres agricoles) est identifiée à QUINCIEUX, la SAFER va acquérir le foncier (stock, fonds propres) en attendant sa réallocation pour une mesure de compensation zone humide (la SERL est déjà en lien avec la SAFER, a débuté les études sur site et cible une finalisation en février 2025 si possible et éventuellement abandonner la compensation identifiée à l'île de Montmerle plus éloignée et plus coûteuse).
- Il n'est pas possible de reprendre la carrière de la SOREAL car cette dernière l'utilise d'ores et déjà en compensation de son activité.
- La DREAL a donné son accord pour la récupération des limons par la SOREAL.
- La procédure concernant l'autorisation environnementale a été revue et allégée (gain estimé à 5 mois).

Le Sous-Préfet est favorable au projet portuaire.

Le Secrétaire de séance,

Jacques PARIOST



Le Président,

Daniel POMERET

